

L'an DEUX MIL CINQ, le VENDREDI 28 AVRIL, à 17 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Député-Maire (séance clôturée à 20 h 57).

ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL/ Dominique FOURNEL/ Nassimah DINDAR/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU/ Gino PONIN-BALLOM (arrivé à 17 h 23 au cours de la présentation de la Motion)/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Freddy SAMY/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Daniel POUNY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Jeannine MAILLOT/ Pascal GRONDIN/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Marie-Aillette DE FLORE/ Minh NGUYEN/ Josiane PEPIN/ Charles-Henri GERARD/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Rose-May LAW KI (arrivée à 17 h 45 après le vote sur la notion d'urgence pour l'examen de la Motion)/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO (arrivée à 17 h 20 au cours de la présentation de la Motion)/ Richemont SOUVRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Nathalie CLAIN/ Michel TAMAYA/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Marie Monique ORPHE (arrivée à 17 h 35 après le vote sur la notion d'urgence pour l'examen de la Motion)

ETAIENT REPRESENTES

Patricia SALIMINA		par Dominique FOURNEL
Georges FRUTEAU DE LACLOS		par Serge HOARAU
Jean-Pierre FOURTOY		par René-Paul VICTORIA
Hervé MARODON		par Claudine GERMAIN
Hélène YOULA	<i>pour toute la séance</i>	par Jean-Jacques MOREL
Nicole LAURET		par Patricia HOARAU
Gilda BABY		par Pascal HO-CHUI
Paul HOARAU		par Marie-Cécile SEIGLE-VATTE
Emmanuel HOARAU		par Michel TAMAYA
Hajasoa PICARD	<i>à partir de 17 h 35 à l'arrivée de sa mandataire</i>	par Marie Monique ORPHE
Nalini VELOUPOULE-MERLO	<i>à son départ à 18 h 39 avant le vote du Rapport n° 05/3-05</i>	par Nadine ECLAPIER
Ibrahim DINDAR	<i>à son départ à 19 h 02 au cours de l'examen du Rapport n° 05/3-13</i>	par Gino PONIN-BALLOM

Les membres présents (39 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Nathalie CLAIN a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

en l'absence momentanée du Député-Maire

en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

- Jean-Jacques MOREL

Rapport n° 05/3-12
et Rapport n° 05/3-20

Organisme
dont le Député-Maire est membre

SEDRE

DEPLACEMENTS D'ELUS

en application de l'Article L. 2131-11
 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MEMBRE(S) DE LA ou EN QUALITE DE

- Jean-Jacques MOREL au titre SIDR Rapport n° 05/3-11
- Ibrahim DINDAR du mandat de Conseiller Général
- Gino PONIN-BALLOM de Conseiller Général
- René-Paul VICTORIA SEDRE Rapport n° 05/3-12
- Jean-Claude PAYET propriétaire foncier Rapport n° 05/3-14
- dans le périmètre de la ZAC à créer
- Jean-Jacques MOREL au titre SIDR Rapport n° 05/3-15
- (1) Ibrahim DINDAR du mandat de Conseiller Général et Rapport n° 05/3-16
- Gino PONIN-BALLOM de Conseiller Général
- (2) Gilda BABY SEMPRO Rapport n° 05/3-18
- et Rapport n° 05/3-19
- René-Paul VICTORIA SEDRE Rapport n° 05/3-20

(1) parti au Rapport n° 05/3-13

(2) absente à la séance

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 SEMPRO Société d'Economie Mixte de Promotion Immobilière

SEDRE Société d'Equipeement du Département de la Réunion

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
ARRIVEES		
Sonia IBAO	à 17 h 20	au cours de la présentation de la Motion après le vote sur la notion d'urgence pour l'examen de la Motion
Gino PONIN-BALLOM	à 17 h 23	
Marie Monique ORPHE	à 17 h 35	
Rose-May LAW KI	à 17 h 45	
DEPLACEMENTS		
Christian ALBANY	de 18 h 51 à 19 h 00	du Rapport n° 05/3-10
Jean-Jacques MOREL	de 18 h 51 à 19 h 01	au Rapport n° 05/3-12
Jean-Claude PAYET	de 19 h 10 à 19 h 15	du Rapport n° 05/3-14 au Rapport n° 05/4-15
DEPARTS		
Nalini VELOUPOULE-MERLO	à 18 h 39	au Rapport n° 05/3-05 <i>procuration à Nadine ECLAPIER</i>
Marie-Claude DAMON	à 18 h 41	au Rapport n° 05/3-06
Nassimah DINDAR	à 18 h 49	au Rapport n° 05/3-09
Jean-Hugues POYNIN	à 18 h 49	au Rapport n° 05/3-09
Ibrahim DINDAR	à 19 h 02	au Rapport n° 05/3-13 <i>procuration à Gino PONIN-BALLOM</i>
Marie Monique ORPHE	20 h 20	à la Question Orale 1

Le Député-Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **5 MAI 2005** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 39 sur 55.



René-Paul VICTORIA